

Infos mars 2020

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariat@jpnavocat.be

Pandémie de coronavirus: nouveaux dangers sur nos routes et ... à la maison

Habituellement, le printemps se caractérise par une hausse d'accidents impliquant les piétons. En cette période de confinement, il y a moins de voitures et moins de piétons dans les rues, ce qui donne une impression de plus grande sécurité. Cependant, les apparences sont trompeuses car de nouveaux dangers vont inévitablement apparaître, notamment :

- Même si les sorties sont limitées, il est permis de prendre l'air et de se balader seul (ou avec les membres de sa famille vivant sous le même toit). Dans une circulation beaucoup plus fluide, certains conducteurs auront tendance à rouler plus vite augmentant les risques pour les piétons.
- Les files devant les magasins d'alimentation ou les pharmacies peuvent déborder sur la route, créant un obstacle imprévisible pour les automobilistes.
- Les enfants et ados privés de places de jeux et de pistes de skateboard iront se détendre sur la route ou dans des lieux encore accessibles, par exemple les parkings de grandes surfaces consacrés à l'alimentation.
- Les accidents de la vie privée (en période normale, 5 x plus nombreux que les accidents de la route) vont inévitablement augmenter : soyez prudents pour éviter les chutes dans les escaliers ainsi que les blessures lors de travaux de bricolage et de jardinage.
- Les services de secours débordés par l'épidémie seront inévitablement moins efficaces et moins rapides au niveau de la prise en charge des blessés.
- Enfin, anticipons sur la fin du confinement en avril (ou plus tard en cas de prolongation) pour attirer l'attention sur de possibles excès. Sans doute aurons-nous tous le souhait légitime de fêter le retour à la vie normale. Cependant, comme on l'a vu avec les imprudentes réjouissances d'avant confinement, les jeunes seront particulièrement vulnérables envers la tentation de fêter cela au-delà du raisonnable avec des risques accrus en matière d'alcool au volant et d'excès de vitesse.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be